

DÉCISION**D202622****Attribution du marché de travaux à procédure adaptée
Réfection de la chambre des cloches et remise en service du beffroi - l'Eglise de
Bellecombe****Le Maire de la Commune de Grand-Aigueblanche,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,**VU** la délibération en date du 3 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,**VU** la consultation en procédure adaptée lancée le 22 mai 2026, avec remise des offres fixée au 19 juin 2026,**Considérant** les offres ci-dessous jugées économiquement les plus avantageuses au vu des critères de jugement des offres,**DÉCIDE****Article 1** : de procéder à la signature de toutes les pièces du marché, ainsi que les éventuels avenants avec :

	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 Maçonnerie	ENTREPRISE JACQUET ZA du Rocher 316 Rue Gypse 38780 ESTRABLIN	75 621,56 €	90 745,87 €
Lot 2 Campanaire	ENTREPRISE SAS CHOMEL DARD – HEUR'TECH 172 Route du St Pierre Doré 03210 CHEMILLY	27 804,00 €	33 364,80 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la commune de Grand Aigueblanche et un extrait en sera affiché selon les modalités en vigueur.**Article 3** : Ampliation de la présente décision :

- à Monsieur le Sous-préfet d'Albertville.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait à Grand-Aigueblanche, le 31 juillet 2026

Le Maire,**André POINTET**